

## **Lysander Funds Limited annonce l'approbation, lors de l'assemblée des porteurs de parts, de la conversion du Canso Credit Income Fund en un fonds négocié en bourse**

### **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

TORONTO, le 4 juin 2026 – Lysander Funds Limited (« **Lysander** »), gestionnaire du Canso Credit Income Fund (le « **Fonds** ») (TSX : PBY.UN), annonce que, lors de l'assemblée extraordinaire des porteurs de parts du Fonds tenue le 4 juin 2026, les porteurs de parts de chaque catégorie du Fonds ont approuvé un changement de la structure du Fonds, pour le faire passer d'un fonds à capital fixe à un fonds négocié en bourse (la « **conversion** »), ainsi que d'autres changements connexes nécessaires pour faciliter et mettre en œuvre la conversion.

La conversion du Fonds devrait être mise en œuvre le 28 juillet 2026 ou vers cette date, sous réserve de l'obtention d'un visa à l'égard du prospectus du fonds négocié en bourse auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de l'approbation de la Bourse de Toronto. À la date de prise d'effet de la conversion, il est prévu que le nom du Fonds deviendra « FNBA*ctif* de revenu de crédit Canso Lysander ».

Lysander est d'avis que la conversion devrait être avantageuse pour les porteurs de parts actuels du Fonds étant donné que le Fonds, comme fonds négocié en bourse, offrira une liquidité accrue sur le marché et des opérations boursières efficaces. À la suite de la conversion, le Fonds sera considéré comme étant un « OPC alternatif » au sens du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*.

Pour obtenir plus de détails sur le Fonds, visitez le site [www.lysanderfunds.com/fr/](http://www.lysanderfunds.com/fr/).

### **Au sujet de Lysander Funds Limited**

Lysander est un gestionnaire de fonds d'investissement indépendant faisant affaire avec des gestionnaires de portefeuille chevronnés et indépendants afin d'offrir des stratégies de placement ciblées aux investisseurs canadiens.

L'objectif de Lysander est d'accroître la richesse de tous les Canadiens et de procurer aux conseillers et aux investisseurs de l'information et une expertise afin de les aider à prendre des décisions de placement judicieuses.

Le siège du Canso Credit Income Fund est situé au 3080, rue Yonge, bureau 4000, Toronto (Ontario) M4N 3N1.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la personne suivante :

Richard Usher-Jones  
Président  
Lysander Funds Limited  
Tél. : 416 640-4275  
Télec. : 416 855-6515

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Lysander, veuillez consulter le site [www.lysanderfunds.com/fr/](http://www.lysanderfunds.com/fr/), transmettre un courriel à [manager@lysanderfunds.com](mailto:manager@lysanderfunds.com) ou communiquer avec Lysander par téléphone au 1 877 308-6979.

Lysander Funds<sup>MD</sup> est une marque de commerce déposée de Lysander Funds Limited.

*Le présent document peut contenir des énoncés prospectifs. Les énoncés portant sur les objectifs, buts, stratégies, intentions, projets, convictions, attentes et estimations d'un fonds ou d'une entité, et sur les affaires, activités, rendements financiers et conditions d'un tel fonds ou d'une telle entité constituent des énoncés prospectifs. Même s'ils ne figurent pas nécessairement dans tous les énoncés prospectifs, les termes « croire », « s'attendre à », « prévoir », « estimer », « entendre », « avoir l'intention de », « viser », « devoir », « pouvoir », le mode futur ou conditionnel, d'autres verbes et d'autres expressions similaires, de même que leur forme négative, visent à signaler les énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles. Les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Bien que Lysander estime que ces risques et ces incertitudes sont raisonnables en fonction de l'information présentement disponible, ceux-ci pourraient se révéler inexacts.*

*Vous paierez habituellement des frais de courtage à votre courtier si vous achetez ou vendez des parts du Fonds à la Bourse de Toronto. Si des parts du Fonds sont achetées ou vendues à la Bourse de Toronto, l'investisseur pourrait payer un montant supérieur à la valeur liquidative actuelle à l'achat des parts du Fonds et recevoir un montant inférieur à celle-ci au moment de leur vente. La détention de parts d'un fonds d'investissement donne lieu à des frais permanents. Un fonds d'investissement doit établir des documents d'information renfermant des renseignements essentiels sur le fonds. Vous pouvez trouver de l'information plus détaillée sur le Fonds dans ces documents.*